

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 034-213400229-20190404-DLP2019_15-DE

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CCAS DE LA VILLE DE BAILLARGUES

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié l'article L.2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond donc à cette obligation.

Le Compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est concordant avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 259 260,26 euros en 2018.

| Dépenses | Montant réalisé en 2017 | Montant réalisé en 2018 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 107 076,78 € | 81 973,30 € |
| 012- Charges de personnel | 130 058,84 € | 174 703,54 € |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 11 225,83 € | 2 000,54 € |
| Total dépenses réelles | 248 361,45 € | 258 677,38 € |
| 042- Opérations d'ordre | 373,88 € | 582,88 € |
| Total opération d'ordre | 373,88 € | 582,88 € |
| Total section fonctionnement | 248 735,33 € | 259 260,26 € |

Les dépenses à caractère général ont diminué par rapport à 2017 car les activités mises en œuvre dans le cadre du dispositif YAPADAJ ont été moindres.

Les dépenses de personnel sont en progression. L'effectif du CCAS a été renforcé afin de répondre aux demandes du public. C'est pourquoi deux agents de la ville ont été mis à disposition du CCAS correspondant à 1,6 équivalent temps plein.

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 287 966,10 euros en 2018.

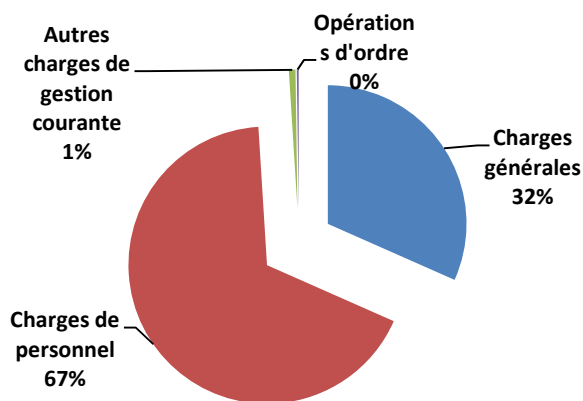
| Recettes | Montant réalisé en 2017 | Montant réalisé en 2018 |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 013 – Atténuation de charges | 14 483,36 € | 5 562,53 € |
| 70 – Produits de service | 9 981,35 € | 7 842,16 € |
| 74 – Dotations et participations | 199 972,00 € | 246 540,00 € |
| 75 – Autres produits gestion courante | 35 054,83 € | 20 871,41 € |
| 77 – Produits exceptionnels | 753,99 € | 7 150,00 € |
| Total section fonctionnement | 260 245,53 € | 287 966,10 € |

Les atténuations de charges ont diminué car le remboursement des charges salariales d'un agent bénéficiant d'une décharge d'activités a été versé sur l'exercice suivant.

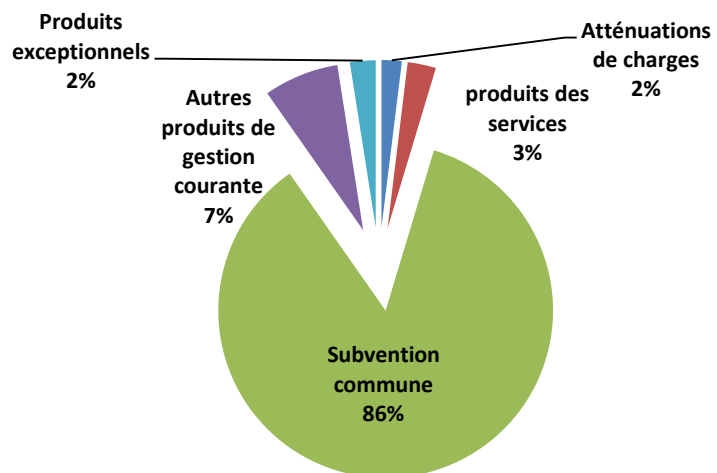
La subvention par la ville au CCAS est également en nette augmentation (+46 568€, soit +23,28%).

Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 présente un excédent de 28 705,84 euros.


Dépenses de fonctionnement 2018



Recettes de fonctionnement 2018



Section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le 
ID : 034-213400229-20190404-DLP2019_15-DE

En 2018, les recettes d'investissement sont composées du report de l'excédent de fonctionnement, du FCTVA, des amortissements et d'un prêt à court terme pour le préfinancement des études et travaux préparatoires au projet de la construction de l'EHPAD.

En 2018, les dépenses d'investissement à constater sont le solde d'exécution de la section d'investissement, les frais d'étude pour le projet de construction de l'EHPAD, du mobilier de bureau et l'acquisition du terrain pour un montant de 103 181,72 euros en vue de la reconstruction de l'EHPAD Les Pins Bessons.

Le résultat de la section d'investissement pour 2018 présente un déficit de 419 009,07 euros, les restes à réaliser s'élèvent à 172 044€ en dépenses et à 606 088,09€ en recettes.

Le résultat corrigé des restes à réaliser présente donc un excédent de 434 044,09€.